

# LES *notes* D'HORIZONS

*Cette note a pour objectif de poser le cadre d'une réflexion de fond et son contenu ne constitue en rien une prise de position d'Horizons.*

## L'ORIENTATION *des jeunes* par Les Jeunes HORIZONS

Un choix d'orientation n'est jamais seulement le choix d'une voie. C'est un choix de vie. La prix Nobel de littérature, Annie Ernaux, ne dit pas autre chose dans son récit autobiographique *Les Années* : « Avoir [le certificat] ou le brevet était un événement, salué dans les journaux qui publiaient les noms des lauréats. Ceux qui échouaient mesuraient précocement le poids de l'indignité, ils n'étaient pas capables. »

Choisir une filière, une université, une ville plutôt qu'une autre : nous avons tous franchi ce Rubicon et certains, comme moi, voient leurs enfants le traverser à leur tour. Je sais à quel point ce moment est décisif pour nos jeunes. Je sais aussi qu'il peut être source d'anxiété. C'est pourquoi, le meilleur service que l'on puisse rendre à nos enfants, c'est de bâtir une politique publique de l'orientation qui soit juste, claire et efficace.

C'est aussi le meilleur service que l'on puisse rendre à notre pays. Parce que l'orientation, c'est la rencontre entre les capacités et les aspirations de centaines de milliers de jeunes et les besoins productifs du pays.

Trop souvent, la politique publique de l'orientation échoue à concilier ces deux dimensions, individuelle et collective. Soyons lucides. Chaque année, des milliers de jeunes désespèrent, redoublent ou décrochent, faute d'une bonne orientation. Chaque année, des milliers de jeunes viennent grossir les rangs de filières sans le moindre débouché alors même que d'autres, menant vers des métiers en tension, sont désertées.

Entre 2017 et 2020, mon gouvernement a pris cette problématique à bras-le-corps. Avec la création de Parcoursup ou la fin de la sectorisation académique en Ile-de-France, nous avons mis plus de

sens, plus de cohérence et plus de clarté dans l'accès aux études supérieures. Tout n'est pas encore parfait, loin de là. Mais la dynamique est bonne. Continuons !

Continuer, aller plus loin, c'est ce que nous proposons les Jeunes Horizons, auteurs de cette nouvelle *Note d'Horizons* qui porte sur l'orientation scolaire. Eux qui sont en première ligne en matière d'orientation, nous proposons des analyses et des pistes de réflexion ambitieuses pour que la politique publique de l'orientation, qui doit maximiser les chances des jeunes de trouver un emploi tout en tenant compte de « leurs aspirations et de leurs capacités »<sup>1</sup>, gagne en efficacité et en équité.

Je suis fier que nos jeunes adhérents d'Horizons, eux aussi, se mobilisent sur le champ des idées. Vous aussi, participez à notre réflexion sur l'orientation scolaire de demain. Faites-nous part de votre expérience ou de celle de vos enfants, afin qu'ensemble, nous rebâtissions une politique juste et ambitieuse. La parole est à vous !



**ÉDOUARD PHILIPPE**

Président d'HORIZONS

*Edouard Philippe*

<sup>1</sup> Art D331-23 du Code de l'Éducation.

# L'ORIENTATION *des jeunes*

## 1 - Un système d'orientation qui ne remplit pas ses objectifs

Alors que près d'un tiers des étudiants s'estiment insatisfaits de leur orientation et que plus de la moitié des jeunes actifs considèrent leurs études peu ou pas utiles dans leur métier, il est urgent de repenser en profondeur notre système d'orientation tout au long du parcours éducatif des élèves.

### 1.1 Les politiques publiques d'orientation renforcent le phénomène de reproduction sociale

À l'instar du modèle éducatif français, dont les enquêtes internationales rappellent régulièrement qu'il est de ceux qui reproduisent le plus les inégalités sociales, les dispositifs publics en matière d'orientation ne parviennent pas à enrayer efficacement le phénomène de reproduction sociale, et les mécanismes d'auto-censure à l'œuvre chez certains élèves. En somme, ils enracinent les inégalités plutôt que de les éradiquer.

**À résultats scolaires équivalents, l'origine sociale, le revenu du foyer et le sexe des élèves ont en effet un impact décisif sur les choix faits par ces derniers.** Les enfants de cadres demandent presque deux fois plus souvent une seconde générale ou technologique que les enfants d'ouvriers non-qualifiés alors qu'ils ont des résultats scolaires comparables<sup>2</sup>. De la même façon, les jeunes femmes sont sous-représentées dans les secteurs les plus valorisés et rémunérateurs<sup>3</sup>. Cette situation s'explique par le fait qu'à l'exception du secteur médical, elles se tournent moins vers des études scientifiques ou sélectives. Ainsi elles ne sont que 41 % en classes préparatoires et 29 % en écoles d'ingénieur<sup>4</sup>.

**Le constat est identique en matière d'inégalités territoriales.** Alors que les élèves issus de zones rurales ont des résultats comparables voire supérieurs aux jeunes urbains, ils envisagent plus souvent des études courtes et professionnalisantes. 60 % des élèves ruraux se tournent vers un bac général ou technologique, alors que ce chiffre atteint 71 % chez les élèves de troisième ayant grandi en milieu urbain. Aussi, 47 % des jeunes ruraux qui s'engagent dans des études supérieures favorisent des formations courtes (BTS, DUT), contre 38 % des jeunes des villes<sup>5</sup>.

Comme résumé dans un rapport portant sur le système d'orientation scolaire remis au ministre de l'Éducation Nationale en 2019, « c'est dans l'orientation que se lisent avec le plus de brutalité les inégalités sociales et de genre dont souffre notre système scolaire »<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> C. Pirus, *Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales*, DEPP B1, 2013. A titre d'exemple, pour une moyenne obtenue au DNB entre 8 et 10 par les élèves du panel 2007, 66 % des enfants de cadres ont demandé une seconde générale et technologique, contre 30 % des enfants d'ouvriers non qualifiés.

<sup>3</sup> L. Maurin, *Et si la domination masculine dans les filières les plus sélectives se jouait dès le CP ?*, observatoire des inégalités, 7 mars 2023.

<sup>4</sup> P. Givord, *Évolution des inégalités entre les femmes et les hommes : faut-il se réjouir ou se désoler ?*, INSEE, 2023.

<sup>5</sup> LS. Orange, « Un « petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie*, 167 | 2009, 37-45.

<sup>6</sup> P. Charvet (dir), M. Lugnier, D. Lacroix, *Refonder l'orientation : un enjeu État-Région*, 2019.

## 1.2 Les dysfonctionnements du système d'orientation sont sources de défiance chez les jeunes et leurs familles

Les politiques menées en matière d'orientation sont aujourd'hui sources de défiance de la part des principaux intéressés : seule la moitié des jeunes et des parents font confiance au système éducatif pour accompagner les élèves dans leur orientation<sup>7</sup>.

**Cette défiance s'explique par le sentiment des élèves de ne pas être suffisamment accompagnés dans la construction de leur projet, ni assez informés sur la réalité du monde du travail.** Plus de la moitié des élèves interrogés dans le cadre d'une étude menée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire regrettait le manque de contacts avec des professionnels dans la construction de leur parcours d'avenir, et 37 % d'entre eux indiquaient ne pas se sentir accompagnés et informés pour comprendre leurs envies et développer leurs compétences<sup>8</sup>. Par ailleurs, en 2023, 68 % des utilisateurs de Parcoursup (outil d'orientation post-bac) considéraient que la plateforme n'offrait pas un traitement juste et équitable des candidats<sup>9</sup>, notamment en raison de l'opacité des mécanismes d'affectation. Ce manque d'accompagnement mène d'ailleurs à de nombreuses erreurs d'orientation : un tiers des étudiants abandonne ses études ou se réoriente en fin de première année de licence. Ce chiffre atteint 70 % pour les bacheliers technologiques et 82 % pour les bacheliers professionnels<sup>10</sup> après une année à l'université.

**Alors qu'elle devrait être une source d'épanouissement individuel, l'orientation est une source d'angoisse pour les jeunes et leurs familles.** Cette inquiétude concerne deux tiers des jeunes<sup>11</sup> et touche en priorité les femmes (72 % contre 63 % pour les garçons) et les enfants d'ouvriers et d'employés (74 %). Elle se manifeste chez tous les profils de lycéens, même les élèves ayant les meilleures notes. Elle affecte également les familles, au point que certaines d'entre-elles font appel à des coachs privés pour accompagner leurs enfants dans leurs choix d'orientation<sup>12</sup>, renforçant les inégalités entre les élèves.

## 1.3 - Notre système n'oriente pas suffisamment les jeunes vers des secteurs d'avenir

Les jeunes manquent d'information sur les besoins réels du marché du travail. Cela ne les pousse pas à s'orienter vers des secteurs qui embauchent. Alors que 41 % des entreprises déclarent rencontrer des difficultés de recrutement en janvier 2024, le chômage des 15-24 ans atteint 17,2 % en 2023, contre 7,3 % pour l'ensemble de la population. Ce paradoxe connaît une alarmante stabilité.

**Cette situation est d'autant plus préoccupante quand elle concerne des secteurs stratégiques pour l'avenir du pays.** Les métiers du numérique ou encore de l'intelligence artificielle peinent à recruter, au même titre que ceux de la transition écologique. En 2022, sur les 35 métiers intégrés au périmètre de l'économie verte, 31 ont des niveaux de tension au-dessus de la moyenne<sup>13</sup>. Certains métiers, essentiels à la modernisation de notre pays, peinent également à attirer les jeunes. La France a par exemple besoin de former 10 000 ingénieurs supplémentaires par an<sup>14</sup> et malgré les récentes augmentations d'inscrits en cycle ingénieur (+1,6 % en 2022<sup>15</sup>), nous sommes loin de parvenir à donner envie aux jeunes de se tourner vers ces filières.

<sup>7</sup> 2023, OpinionWay pour Vers le Haut, *Baromètre Jeunesse&Confiance*.

<sup>8</sup> S. Hoibian, C. Millot, *enquête auprès des 18-25 ans*, CRÉDOC pour le CNECSO, septembre 2018.

<sup>9</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Baromètre Parcoursup 2023*, septembre 2023.

<sup>10</sup> F. Vérillaud, *Réussite et échec en premier cycle universitaire en France, comment juger ?*, 2022, Institut Montaigne.

<sup>11</sup> CNECSO (2018). Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?

<sup>12</sup> L. Terret, *Stratégie scolaire : Parcoursup, une épreuve pour les parents, Être et savoir, France culture*, 15 janvier 2024.

<sup>13</sup> G.-S. AKANZA, *Des difficultés de recrutement persistent en 2022 dans le secteur de l'économie verte*, 2023.

<sup>14</sup> Cdefi, *Rentrée 2023-2024 : le nouveau Bureau présente ses axes stratégiques dans une conjoncture économique difficile*, 2023.

<sup>15</sup> C. Létroublon, *Les effectifs inscrits en cycle ingénieur 2022-2023*, Notes flash du SIES, n°9, juin 2023.

## 2 - Comment expliquer cette situation ?

Notre système est trop complexe, il multiplie les opérateurs chargés des missions d'orientation sans les coordonner suffisamment entre eux et consacre trop peu d'effectifs à l'accompagnement des élèves. À cette situation critique s'ajoutent des rigidités administratives qui limitent la mobilité géographique des jeunes.

### 2.1 Les moyens alloués à l'orientation sont devenus insuffisants

On observe depuis 50 ans une massification de l'enseignement supérieur, qui s'est notamment traduite par la volonté affichée d'atteindre 80 % de bacheliers par classe d'âge. Cette ambition s'est accompagnée de recrutements massifs dans l'enseignement supérieur dont les effectifs ont été multipliés par huit depuis 1960.

**L'augmentation spectaculaire du nombre de bacheliers n'a pas été suivie d'un investissement proportionnel dans les dispositifs d'aide à l'orientation des élèves.** On compte aujourd'hui un conseiller d'orientation - devenu psyEN - pour 1 000 jeunes<sup>16</sup>, ce qui ne permet pas d'assurer un accompagnement personnalisé qui prendrait à la fois en compte les goûts et les capacités des élèves, ainsi que les aides matérielles (bourses, prêts étudiants...) dont ils peuvent bénéficier. Les chefs d'établissement et les professeurs principaux ont vu leurs missions renforcées sur les questions d'orientation depuis 2018 : 54 heures sont ainsi annuellement consacrées à l'orientation des élèves de la sixième à la terminale. Ce volume horaire est donné de manière indicative et utilisé à la discrétion du chef d'établissement qui n'est pas spécifiquement formé à cette mission. Il n'est donc mis en place que dans les établissements qui disposent du temps et des ressources nécessaires, creusant davantage les inégalités entre les élèves.

**Puisque l'État ne met pas en place de dispositifs suffisants, les élèves se tournent naturellement vers leurs familles, devenues le premier interlocuteur des jeunes en matière d'orientation<sup>17</sup>.** Il y a donc aujourd'hui deux catégories d'élèves : ceux dont les parents comprennent le fonctionnement du système scolaire et post-bac et qui sont donc capables d'orienter au mieux leurs enfants, qu'ils soient bons élèves ou non ; et ceux dont les parents ne le connaissent pas et font au mieux pour s'y retrouver parmi les 23 000 formations proposées sur Parcoursup.

Quand les familles ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants, parce qu'elles manquent de temps ou ne se sentent pas capables de les aider dans leurs décisions, les choix d'orientation sont réalisés en urgence par les élèves donnant raison à Jacques Chirac quand il affirmait que « trop souvent, les choix universitaires sont le fait du hasard et des circonstances »<sup>18</sup>. Ainsi l'orientation en France correspond plus souvent à la reproduction d'un schéma social qu'à la réalisation des aspirations profondes des jeunes.

<sup>16</sup> DEPP, *Géographie de l'École*, n°13, Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, 2021

<sup>17</sup> CNESCO (2018). *Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?*

<sup>18</sup> Jacques Chirac, Président de la République, Déclaration devant les jeunes lauréats de la fondation Bleustein-Blanchet pour 1999, Paris le 6 décembre 1999.

## 2.2 L'offre de formation dans le supérieur et l'orientation ne sont pas suffisamment adaptées aux capacités des élèves et aux besoins du marché du travail

**L'information transmise aux élèves fait peu de place aux aspects économiques de l'orientation :** les salaires de sortie sont rarement abordés durant l'orientation, alors qu'ils sont un critère important pour les jeunes<sup>19</sup>. De la même façon, les besoins anticipés des secteurs économiques, qui permettraient aux bacheliers de s'orienter vers des domaines d'activité qui embauchent, ne sont pas évoqués. D'ailleurs, il est difficile de trouver des informations précises concernant le taux de chômage par filière de diplôme.

**Le nombre insuffisant de places dans les formations courtes et professionnalisantes explique en partie les taux d'échec et d'abandon en première année d'étude.** Les quotas de formation en IUT ou en BTS sont aujourd'hui trop faibles pour accueillir l'ensemble des jeunes qui souhaitent y étudier. Ces formations recrutent par ailleurs en priorité des bacheliers généraux, qui ont pourtant vocation à rejoindre des formations généralistes (licences, classes préparatoires, écoles post-bac...). Le taux d'abandon des bacheliers professionnels et technologiques en licence s'explique ainsi partiellement par le fait qu'ils sont contraints de s'inscrire à l'université faute de place dans des formations plus adaptées à leurs compétences<sup>20</sup>.

## 2.3 L'enseignement supérieur et l'offre d'accompagnement sont devenus illisibles

**La première difficulté que rencontrent les jeunes dans leur orientation est liée à la complexité du système éducatif lui-même.** L'enseignement supérieur français cumule des formations publiques et privées, sélectives et non sélectives, reconnues ou non par l'État. Ces critères se superposent et rendent peu lisible le paysage de l'enseignement supérieur.

**Les acteurs de l'orientation sont par ailleurs très, peut-être trop, nombreux.** Un élève peut ainsi s'informer auprès d'un centre d'information et d'orientation (CIO), d'un centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), d'une mission locale, de France Travail ou grâce aux ressources de l'ONISEP (horizons21, monorientationenligne etc.). Il peut également s'entretenir avec son professeur principal, un psyEN ou tout autre membre de la communauté éducative. Il connaîtra également jusqu'à quatre plateformes de vœux différentes : le téléservice Orientation et les plateformes Affelnet, Parcoursup et Mon Master.

**Les élèves sont par ailleurs exposés à un flot d'informations de qualité variable :** en parallèle des ressources officielles se sont développés depuis quelques années des sites spécialisés, des conférences en ligne et, depuis peu, des comptes Instagram et TikTok portant sur les questions d'orientation. À cela s'ajoute la concurrence entre les établissements qui conduit certaines écoles à fournir des informations biaisées, parfois plus proches de la publicité commerciale que de l'information objective. Dans ce contexte, Parcoursup, principal outil d'information et d'affectation créé par l'État, pourrait faire office de boussole. C'est en effet un excellent outil d'information. Il regroupe presque toutes les formations reconnues par l'État, contient des renseignements détaillés (coût de la formation, attendus, débouchés...) et est amélioré chaque année depuis sa création en 2018. Son utilisation intervient cependant trop tard pour que la qualité des renseignements qu'il agrège profite réellement aux élèves.

<sup>19</sup> E. GLESS, *Sens, salaire, conditions de travail, ce qu'attendent les jeunes diplômés et étudiants des entreprises*, l'Étudiant, 2021

<sup>20</sup> F. Vérillaud, *Réussite et échec en premier cycle universitaire en France, comment juger ?*, 2022, Institut Montaigne.

## 2.4 Des obstacles subsistent en matière de mobilité géographique

Dans le système universitaire, les bacheliers sont affectés en priorité dans la faculté la plus proche de chez eux, indépendamment de leur degré de motivation ou de leur niveau scolaire. Cette situation résulte du principe de « priorité académique » qui implique que les bacheliers qui veulent entrer à l'université sont affectés prioritairement dans la faculté la plus proche du lycée dans lequel ils ont obtenu le bac. Si cette règle ne s'applique cependant pas aux classes préparatoires, aux écoles privées, ou aux formations courtes (BTS, DUT...) qui reposent toutes sur un système de sélection à l'entrée, cette règle crée une situation profondément inégalitaire : l'adresse postale d'un bachelier qui souhaite aller à l'université a plus d'impact sur son affectation que son niveau scolaire et sa motivation. Un très bon élève qui a eu son baccalauréat à Besançon et qui rêve de faire ses études dans le sud de la France ne pourra pas s'inscrire à l'université de Nice alors qu'un bachelier qui a de mauvais résultats scolaires mais qui a grandi à Nice pourra y entrer.

Ce système pousse de plus en plus de facultés à créer des diplômes sélectifs pour éviter d'appliquer la priorité académique et de recruter les étudiants les plus motivés et les plus brillants. Ces dispositifs restent cependant assez confidentiels et profitent en priorité aux jeunes les mieux accompagnés.

Par ailleurs, les jeunes qui changent d'académie pour poursuivre leurs études sont souvent confrontés à des difficultés pour se loger. L'offre de logements étudiants est en effet structurellement déficitaire : l'association interprofessionnelle des résidences étudiantes notait en 2021 devant le Sénat que 250 000 logements supplémentaires seraient nécessaires pour répondre à la demande des étudiants<sup>21</sup>.

## 3 - Quelles solutions ?

Pour éviter les orientations subies, nous devons faire de l'orientation un véritable objet de politique publique. Les jeunes qui ne peuvent s'appuyer sur leur famille doivent pouvoir disposer des informations nécessaires pour s'orienter vers une formation qui correspond à leurs dispositions, leurs goûts et qui permet un accès à l'emploi.

### 3.1 Moderniser et simplifier l'accès à l'information

Si le lancement de Parcoursup a permis de donner une plus grande visibilité aux élèves et aux parents sur l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, il convient désormais d'aller plus loin et d'en faire le point d'entrée unique en matière d'orientation. Il pourrait ainsi être envisagé de :

- Fusionner les structures, les opérateurs et les outils de l'orientation (CIO, Onisep, Affelnet...) pour faire de Parcoursup l'outil unique de l'orientation, du collège au doctorat. Cela permettra de centraliser les documentations sur les formations, les métiers et même les stages sur Parcoursup. Un seul point d'entrée offrira une plus grande lisibilité pour les usagers et évitera que des jeunes intègrent des formations non reconnues par l'État sans connaître les implications de ce choix.
- Introduire l'utilisation de Parcoursup dès la quatrième. Cela permettrait d'une part à l'élève de s'informer plus tôt qu'aujourd'hui et d'autre part d'avoir un support d'échange entre l'équipe éducative et les familles dès le collège.
- Informer les jeunes sur le niveau d'employabilité, le salaire moyen de sortie et les possibilités d'évolution qu'offrent chacune des filières ouvertes sur Parcoursup grâce aux travaux conduits par la DARES et France Stratégie.

<sup>21</sup> L. LAFOND, *Accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités*, Rapport d'information n°72(2020-2021), Sénat, déposé le 6 juillet 2021

### 3.2 Individualiser l'accompagnement des jeunes en augmentant les moyens

Pour assurer l'égalité de tous les élèves, l'État doit mieux accompagner les jeunes qui ne le sont pas chez eux. Pour ce faire, plusieurs propositions méritent d'être explorées :

- Déployer les psyEN au plus près des élèves, c'est-à-dire, dans les établissements plutôt que dans les CIO.
- Augmenter le nombre de psyEN avec au minimum, un professionnel par collège, et un psyEN pour 800 élèves, soit la cible fixée par le CESE<sup>22</sup>.
- Accompagner les psyEN pour qu'ils deviennent les véritables interlocuteurs de confiance des élèves et des familles en matière d'orientation. Dès le collège, ces derniers pourraient accompagner les élèves dans l'identification de leurs forces et de leurs appétences et les aider au lycée à cibler les formations et les métiers les plus adaptés à celles-ci.

### 3.3 Renforcer les relations entre le monde du travail et l'école

Si de nombreuses initiatives ont déjà été lancées pour construire des ponts entre le monde du travail et le monde éducatif (notamment à travers l'introduction d'un stage obligatoire dès la classe de seconde), ce travail gagnerait à être poursuivi en approfondissant les pistes suivantes :

- Adapter le nombre de places en formations courtes et professionnalisantes au nombre de bacheliers professionnels pour éviter qu'ils ne soient contraints de rejoindre des filières générales qui ne leur sont pas adaptées.
- Mener régulièrement des études sur les débouchés professionnels offerts par toutes les formations.
- Moduler annuellement le nombre de places dans les formations au sein des établissements publics en fonction des besoins du marché du travail, et ouvrir en priorité des places dans les formations qui préparent aux métiers d'avenir.
- Encourager la venue de représentants de différents secteurs d'activité à l'école le plus tôt possible dans la scolarité des élèves. Se confronter au monde du travail rapidement permettrait de lever des mécanismes d'autocensure pour certains, et de prendre conscience de la réalité d'un secteur pour d'autres.

### 3.4 Favoriser la mobilité géographique des jeunes et la fluidité de leurs parcours

Nous devons permettre à tous les élèves de réaliser leur projet, quel que soit leur lieu de résidence ou les réorientations qu'ils désirent effectuer. Pour cela, il peut être envisagé de :

- Supprimer progressivement la priorité académique pour faciliter la mobilité géographique et créer un mode d'inscription à l'université plus juste que celui basé sur le lieu de résidence. Des progrès ont été faits en 2019 en fusionnant l'ensemble des sectorisations d'Île-de-France, notamment pour permettre aux jeunes ayant grandi en banlieue d'accéder aux facultés parisiennes. Cette démarche doit être poursuivie et étendue.
- Créer les conditions favorables à cette mobilité étudiante en augmentant le nombre de logements étudiants sur l'ensemble du territoire.

Le système doit également être suffisamment flexible pour permettre un droit à l'erreur et accompagner la réorientation, notamment en :

- Poursuivant le développement de passerelles entre les formations et entre les établissements de l'enseignement supérieur pour faire en sorte qu'aucune orientation ne soit définitive.

<sup>22</sup> L. Delair, A. Ritzenthaler, *L'orientation des jeunes*, CESE, 2018.

## 4 – Ouvrons le débat

La question de l'orientation se pose généralement dans le débat public une fois par an, au moment de l'affectation des bacheliers via Parcoursup. Pourtant, cette question nous semble dépasser le seul cadre de l'affectation post-bac. C'est un enjeu éducatif, social et même économique. Parce que l'orientation mérite une véritable réflexion, nous vous proposons de poursuivre les échanges dans vos comités municipaux et de nous adresser vos remarques et vos idées à l'adresse suivante : [idees-comites@horizonsleparti.fr](mailto:idees-comites@horizonsleparti.fr).

Outre les points abordés, nous pouvons élargir la concertation à certaines questions :

1. Quelles sont selon vous les actions qui devraient être mises en place pour rendre l'orientation à la fois plus efficace et plus juste ? Existe-t-il près de chez vous des initiatives pour accompagner les jeunes tout au long de leur parcours d'orientation ?
2. Quels sont selon vous les principaux obstacles à la mobilité étudiante en France ? Comment les surmonter ?
3. Pensez-vous que la question de l'orientation soit suffisamment abordée à l'école ?
4. Pensez-vous qu'il faille introduire une forme de sélection dans les universités publiques, sur le modèle des autres formations proposées dans l'enseignement supérieur français ?
5. Quel équilibre faut-il prôner entre l'orientation des jeunes vers des études et des métiers qu'ils aiment d'une part et vers des secteurs qui embauchent d'autre part ?

## 5 – Pour aller plus loin

Ce sujet vous intéresse ? Voici quelques rapports et articles qui vous permettront d'aller plus loin et de nourrir votre réflexion :

1. Refonder l'orientation : un enjeu États-Régions, 2019. Rapport de Pascal Charvet, IGEN honoraire, avec la collaboration de Michel Lugnier, IGEN, et de Didier Lacroix, IGAENR.
2. Institut Montaigne (2022). Une jeunesse plurielle : Enquête auprès des 18-24 ans.
3. Cnesco (2018). Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? Dossier de synthèse.
4. Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la procédure Parcoursup, par M. Jacques Groperrin, Sénateur (2023).